

Ville de Rennes

DPMDP/SODP/AP/HH/EP/MR

(Séance du 6 décembre 2021)

DCM 2021-0473 - Finances - Commerce - Occupation du Domaine Public - Droits de Place – Halles et marchés - Permis de stationnement – Droits de stationnement des taxis - Terrasses et étalages – Fixation des tarifs 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 30 novembre 2021, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 05 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est levée à 22 h.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mme Rougier, M. Travers, Mme Briéro, M. Nadesan, Mme Andro, M. Chapellon, Mme Noisette, M. Sémeril, Mme Boukhenoufa, M. Careil, Mme Papillion, M. Le Bougeant, Mme Faucheux, M. Morel, Mme Bouchonnet, M. Monnier, Mme Hakni-Robin, MM. Desmots, Fouillère, adjoints ; MM. Guillotin, Puil, Pinchard, Jannin, Mmes Marie, Béchet, Pellerin (à partir de 17 h 59), Mmes Phalippou, Casacuberta-Palmada, Binard, Letourneux, Frisque (à partir de 19 h 09), MM. Hamon, Stephan, Roullier, Boudes, Brossard, Mme Zamord, MM. Lahais, Theurier, Mmes Lemeilleur, Tonon, Koch, M. Jeanvrain, Mme Affilé, M. Cressard, Mmes Caroff-Urfer, Gandon (jusqu'à 20 h 31), MM. Le Brun (jusqu'à 21 h), Compagnon, Mme Id Ahmed (à partir de 18 h 49), M. Boucher, Mme du Plessis d'Argentré, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Deniaud représentée par Mme Faucheux, Mme Pellerin représentée par M. Hervé (jusqu'à 17 h 59), M. Bourcier représenté par M. Sémeril, Mme Condolf-Férec représentée par M. Fouillère, M. Goater représenté par M. Theurier, Mme Frisque représentée par Mme Papillion (jusqu'à 19 h 09), Mme Rousset représentée par M. Sémeril, M. Gombert représenté par M. Cressard, Mme Gandon représentée par M. Cressard (à partir de 20 h 31), Mmes Jehanno représentée par M. Compagnon.

ABSENTS sans procuration de vote : M. Le Brun (à partir de 21 h – rapports 447 à 477, 379 à 381), Mme Id-Ahmed (jusqu'à 18 h 49 – rapports 360, 441, 421, 424, 423, 422, 361 à 366)

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 360, 441, 421, 424, 423, 422, 361 à 378, 382 à 420, 425 à 440, 442 à 477, 379 à 381.

M. Travers, concerné par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote des délibérations n° 384, 418, 437, 475.

M. Nadesan, concerné par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote des délibérations n° 384, 437, 475.

Mme Bouchonnet, concernée par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote de la délibération n° 363.

Mme Bouchonnet est nommée secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 11 octobre 2021 est adopté.

.../...

M. Le Bougeant :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission Ressources :

Rapport,

En vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délibérations sont prises annuellement pour fixer les conditions d'augmentation des tarifs de fréquentation ou d'usage des services publics communaux.

Conformément au 6° du b de l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. Les modalités de révision de ces droits relèvent ainsi de la compétence du conseil municipal.

Par ailleurs, par délibération séparée, vous avez adopté notamment le cadrage des tarifs applicable par rapport aux tarifs de l'année 2021, soit + 2,6 %.

Le régime des droits de places est défini par la commune après consultation des organisations professionnelles intéressées (article L. 2224-18 du CGCT). Ainsi les tarifs 2022, fixés suivant le taux de cadrage de +2,6 %, ont été présentés aux représentants des commerçants, membres de la Commission Consultative du Commerce Non Sédentaire et aux représentants des commerçants de la Criée-marché Central de façon dématérialisée le 30/11/21.

Il vous est proposé de fixer l'ensemble des tarifs de droits de place, de voirie, permis de stationnement et droits de stationnement des taxis ainsi que les tarifs des halles et marchés, terrasses et étalages à compter du 1^{er} janvier 2022.

I - DROITS DE PLACE

A – MARCHES DE PLEIN AIR

1) *Pour tous les produits alimentaires, manufacturés, artisanaux, végétaux, d'occasion (marchés hebdomadaires) :*

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Pour 1 jour par semaine, le mètre linéaire indivisible et retour vendeur (emplacement de 4 mètres de profondeur si la configuration le permet) – passager	2.40 €	2.45 €
Pour 1 jour par semaine, le mètre linéaire indivisible et retour vendeur (emplacement de 4 mètres de profondeur si la configuration le permet) – titulaire avec abonnement	1.96 €	2.00 €
Pour 1 jour par semaine, la resserre "poissonniers" – titulaire avec abonnement ou passager	9.72 €	9.97 €

Mise à disposition d'un branchement électrique (par commerçant, par marché et par jour) :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Petits consommateurs (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage) - passager ou titulaire hors abonnement	2.80 €	2.85 €
Gros consommateurs (ayant besoin de froid et/ou de chaud) - limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères par branchement - passager ou titulaire hors abonnement	3.60 €	3.70 €
Petits consommateurs (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage) – titulaire avec abonnement	2.39 €	2.45 €
Gros consommateurs (ayant besoin de froid et/ou de chaud) - limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères par branchement – titulaire avec abonnement	3.02 €	3.09 €
Branchement illicite par jour Petit ou gros consommateur Passager ou titulaire	10.00 €	10.25 €

2) Marchés spécifiques (sapins, toussaint, brocante, création) :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Le mètre linéaire indivisible et retour vendeur (emplacement de 2 mètres de profondeur / jour)	2.40 €	2.46 €

B – SPECTACLES FORAINS

1) *Manège permanent* :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Le m ² /mois	3.95 €	4.05 €
Mise à disposition d'un branchement électrique	3.58 € (par jour)	3.67 € (par jour)

2) *Cirques (chapiteaux + convois)* :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
De 0 à 1 000 m ² (<i>par m² et par jour</i>)	0.54 €	0.55 €
De 1000 à 2000 m ² (<i>par jour d'exploitation</i>)	495 €	508 €
Plus de 2000 m ² (<i>par jour d'exploitation</i>)	925 €	949 €

Les prestations techniques (sables, barrières, bennes, raccords, consommation "eau" ...) sont facturées à hauteur de 50 % du coût réel supporté par la collectivité.

L'occupation du domaine public pendant le montage et le démontage est gratuite et limitée à 1 jour chacun. Tout dépassement serait facturé et donnerait lieu à des sanctions administratives.

C – ETABLISSEMENTS SEJOURNANTS

1) *Chapiteaux spectacles*

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Esplanade Général de Gaulle (<i>par jour</i>)	3 094 €	3 174 €
Autres lieux (<i>par jour</i>)	2 165 €	2 221 €

2) *Chapiteaux expositions ou manifestations artisanales*

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Par m ² et par jour	0.50 €	0.51 €
Minimum de perception par jour	56 €	57.46 €

3) *Véhicules itinérants d'exposition ou animations poursuivant un but commercial*

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Séjour sur une place ou espace public du centre-ville (Quartier 1) Forfait journalier	2 334 €	2 395 €
Séjour sur une place ou espace public hors centre-ville Forfait journalier	944 €	968 €
Au-delà de 100 m ² , une majoration par mètre carré supplémentaire est appliquée (y compris en dehors du centre-ville)	106 €	109 €

4) *Manifestations commerciales*

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Par m ² et par jour jusqu'à 50 m ² utilisés	2.13 €	2.18 €
Par m ² et par jour au-delà de 50 m ² utilisés	2.65 €	2.72 €
Minimum de perception (par jour)	85.27 €	87.49 €
Au-delà de 100 m ² , une majoration par mètre carré supplémentaire est appliquée (y compris en dehors du centre-ville)	106 €	109 €

D- RESTAURATION RAPIDE

1) Zone centrale y compris piétonne (par emplacement) (cf * et **)

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
- Présence hebdomadaire > à 3 jours par semaine	71.50 €	73.36 €
- Présence hebdomadaire ≤ à 3 jours par semaine	36 €	36.94 €

2) Zone générale (par emplacement)

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
- Présence hebdomadaire > à 3 jours par semaine	35.25 €	36.17 €
- Présence hebdomadaire ≤ à 3 jours par semaine	17.95 €	18.42 €

3) Présence temporaire

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Présence temporaire par jour (à l'occasion de manifestations)	49 €	50.27 €

4) Roazhon Park

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Présence hebdomadaire	14.41 €	14.78 €

5) Glaces et marrons (pour 3 mois et par emplacement)

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Glaces et marrons (par emplacement)	36.66 € <i>par semaine</i>	37.61 € <i>par semaine</i>

6) Mise à disposition d'un branchement électrique

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Forfait journalier de mise à disposition d'un branchement électrique (par emplacement)	3.27 €	3.35 €

7) Forfait manivelle électrique perdue

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Forfait "manivelle électrique perdue"	86 €	88.24 €

E- COMMERCE AMBULANTS NON ALIMENTAIRES (zone centrale piétonne, zone centrale et zone générale)

		Tarifs 2022
		<i>Nouveau</i>
- Présence journalière (par emplacement)		36.94 €

F – LA CRIEE – MARCHÉ CENTRAL

1) Exploitation avec étal aménagé

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Étal de vente, par m ² /jour	0.53 €	0.55 €
Étal avec hotte aspirante, par m ² /jour	0.81 €	0.83 €

2) Exploitation sans étal aménagé

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
par m ² /jour	0.61 €	0.63 €

3) Stockage et laboratoires

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
- Laboratoire, par m ² /jour	0.19 €	0.20 €
- Local de stockage, par m ² /jour	0.12 €	0.13 €

Les charges suivantes sont facturées aux permissionnaires annuellement à terme échu de la manière suivante :

- au prorata de l'emprise des étals de vente pour le nettoyage des parties communes et la fourniture des consommables d'hygiène (savon, papier toilette)
- selon que les permissionnaires disposent d'un local en sous-sol ou pas pour les charges de maintenance de l'ascenseur
- en fonction de la consommation pour l'eau
- équitablement à chaque permissionnaire de la Criée en ce qui concerne la SACEM,

Pour des raisons de sécurité, la Ville de Rennes procédera aux contrôles des installations électriques, gaz, hottes et appareils de cuisson et les refacturera aux commerçants.

G – HALLES BOUCHERS DES LICES

1) *Étal aménagé (Halles Bouchers)*

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Étal commercial, par jour (titulaire - emplacement de 2 mètres linéaires)	22.47 €	23.05 €
Emplacement chambre froide, par m ² et par jour (titulaire)	0.56 €	0.57 €

Pour des raisons de sécurité, la Ville de Rennes procédera aux contrôles des installations électriques et les refacturera aux commerçants.

II – PERMIS DE STATIONNEMENT (TARIF ANNUEL)

A – ETALAGES

Le mètre linéaire indivisible (longueur totale de la façade commerciale y compris les ouvertures), suivant la saillie

1) *Étalages exposition*

Saillie	Zone Générale		Zone Centrale (1)		Zone Centrale Piétonne (2)	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
jusqu'à 0,50 m	17,69 €	18,15 €	25,56 €	26,22 €	69,42 €	71,22 €
de 0,51 m à 1,00 m	43,49 €	44,62 €	69,86 €	71,68 €	138,62 €	142,22 €
de 1,01 m à 1,50 m	70,08 €	71,90 €	103,85 €	106,55 €	207,94 €	213,35 €
de 1,51 m à 2,00 m	113,16 €	116,10 €	173,94 €	178,46 €	347,64 €	356,68 €
de 2,01 m à 2,50 m	132,42 €	135,86 €	195,70 €	200,79 €	397,31 €	407,64 €
de 2,51 m à 3,00 m	158,99 €	163,12 €	234,13 €	240,22 €	475,52 €	487,88 €

2) *Étalages avec vente directe sur le trottoir : double du tarif des droits d'étalage exposition fixés ci-dessus.*

B – ETALAGES STATIONNEMENT DE DEUX-ROUES (saillie maximale 2m)

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Zone Générale	113.16 €	116.10 €
Zone Centrale (1)	173.94 €	178.46 €
Zone Centrale Piétonne (2)	347.64 €	356.68 €

C – ETALAGES AERIENS (saillie maximale 1m)

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
- Le mètre linéaire indivisible	10.06 €	10.32 €
- Minimum de perception	17.55 €	18.01 €

D – TERRASSES ORDINAIRES

Le mètre superficiel indivisible (à l'emport de la devanture)

par m ² , par niveau et par an	Zone générale		Zone centrale (*)		Zone centrale piétonne (**)	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
. de 0 m ² au 10 ^{ème} m ²	38,83 €	39,84 €	47,98 €	49,23 €	95,43 €	97,91 €
. du 11 ^{ème} m ² au 30 ^{ème} m ²	47,80 €	49,04 €	58,45 €	59,97 €	116,03 €	119,05 €
. du 31 ^{ème} m ² au 50 ^{ème} m ²	58,21 €	59,72 €	68,81 €	70,60 €	136,69 €	140,24 €
. à partir du 51 ^{ème} m ²	68,53 €	70,31 €	77,43 €	79,44 €	154,24 €	158,25 €

(*) La zone centrale hors sections piétonnes décrites en (2) est délimitée comme suit :

boulevard de Chézy, rue de Saint-Malo - section Chézy/Saint-Martin, rue de Saint-Martin, rue d'Antrain (section Saint-Martin/Saint-Jean Eudes), place Saint-Jean Eudes, rue Lesage, rue Général Maurice Guillaudot, contour de la Motte, rue Gambetta, place Pasteur, avenue Jean Janvier, place de la Gare, boulevard de Beaumont, rue Raoul Dautry, boulevard du Colombier, boulevard de la Tour d'Auvergne, place de Bretagne (section Ouest), place Maréchal Foch, quai Saint-Cast, place Sainte-Anne (section rue Saint-Louis/rue d'Échange).

(**) La zone centrale piétonne comprend :

Les Places : de la Cathédrale, des Colombes, de la Gare (parvis nord et central), des Lices (partie haute, rue des innocents et entre la rue des minimes et la rue des innocents), Hoche (place et voie Ouest), de l'église Saint Etienne (placis), de la Mairie, du Maréchal Juin, du Général Koenig, Parlement (voie nord), de la rue Rallier du Baty, de la République – parties centrale et Esplanade, Sainte Anne (section rue Saint-Michel/rue de la Motte Fablet), Saint-Michel, de Bretagne (section Est), Esplanade du Général de Gaulle.

Les Squares : des Martyrs de la Résistance, du Roi Arthur.

Les Rues : Albert Einstein (mail), Baudrairie, des Carmélites (passage), Chapitre, des Dames, Derval, du Docteur Regnault, d'Estrées, Georges Dottin, du Griffon, Jardins du Papier Timbré, Lafayette, Le Bastard, Nationale, d'Orléans, Parcheminerie, Pont aux Foulons, Pongérad, des Portes Mordelaises, la Psalette, Rallier du Baty (rue et allée), de Toulouse, Vasselot – section Jules Simon/Paul Louis Courrier, Saint-Georges, Saint-Guillaume, Saint-Melaine -section Hoche/Antrain, Saint-Michel, Saint-Sauveur, de Penhoët (section place Saint-Michel/rue Leperdit), Visitation.

Les Dalles du Colombier, des Lices.

Le Mail François Mitterrand

E- DROITS DE STATIONNEMENT DES TAXIS

	Tarif 2021	Tarif 2022
- Tarif (par semestre et par voiture)	142.50 €	146.20 €

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) fixer, pour l'année 2022, les tarifs des droits de place et permis de stationnement tels qu'ils vous ont été présentés ;

2°) dire que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget 2022, au chapitre 70, Politique "Citoyenneté et Vie en Société" secteur "Commerce de proximité et action commerciale", sous-secteur "Gérer les marchés et le domaine public", aux articles et sous-fonctions suivantes, ventilés selon différentes opérations :

- . articles 70323, 70321 et 7336 de la sous-fonction 822,
- . articles 7083 et 70878 de la sous-fonction 91.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

*

* *

Le débat relatif à cette délibération est inséré dans le document « Séance publique du 6 décembre 2021 - Transcription des débats ».

Affiché le : 9 décembre 2021
